

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mme NOEZ – MM. DUPONT Y. – DAMBLEMONT – BONDELU – DUBOIS – DESPREZ – Mme PONCHAUX – MM. DUPONT B. – DENNEULIN – Mme MARINEL – MM. FLEURIE – DESCAMPS – BOSSU – LENFANT – BONAMY – Mlle MARTIN – Mmes VANELLE et DEBERGH.

Absents : Mlle CHARLES – M. MÉNIGOT et Mme PORTOIS, excusés, ayant donné pouvoir.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :

Émile RASSEL présente le Compte Administratif 2007.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 1 926 580,86 € ont été réalisées à hauteur de 99,49 % des prévisions. Compte tenu des opérations d'ordre, le montant global des dépenses s'établit à 1 951 064,26 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, pour un montant de 2 113 211,44 € n'ont été réalisées qu'à hauteur de 97,61 % des prévisions. Ce manque de recettes résulte d'une diminution des attributions extérieures : attributions d'État, participation C.A.F. et taxe sur les droits de mutation. Globalement et compte tenu des opérations d'ordre, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 127 094,79 €.

Soit un excédent de 176 030,58 € pour l'année 2007 et après reprise de l'excédent de l'année 2006, l'excédent définitif est de 233 615,50 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 316 372,08 €; les recettes 351 710,66 €, soit un excédent de 35 338,58 €.

Après reprise des Restes à Réaliser, soit 326 447,02 € en dépenses et 133 342,27 € en recettes et des soldes figurant à la clôture de l'exercice 2006, la gestion 2007 laisse apparaître un déficit de 39 815,86 €.

Le Compte Administratif 2007 est approuvé à l'unanimité.

En conclusion, toutes les dépenses d'investissement n'ayant pas été engagées, il conviendra d'annuler certains crédits budgétaires. Il est proposé :

30 285 € sur le compte 2182 Matériel de transport,

8 660 € sur le compte 2184 Mobilier,

13 055 € sur le compte 2135, Installations générales (vidéo-surveillance).

COMPTE DE GESTION 2007 :

Émile RASSEL présente le Compte de Gestion 2007 dont toutes les opérations correspondent à celles du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

GESTION BUDGÉTAIRE 2008 :

Émile RASSEL informe le conseil municipal que la Dotation Nationale de Péréquation qui nous est allouée pour 2008 est en diminution de 11,46 %; soit -18 238 €.

Il propose de procéder à l'annulation de crédits d'investissements pour un montant de 18 000 €. La commission travaux examinera les crédits susceptibles d'être annulés ou non engagés.

Une première proposition pourrait porter sur :

- 10 000 € de nacelle élévatrice.
- 4 000 € du broyeur de branches.
- 4 000 € de réduction du camion benne.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

4 demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées :

1) l'Animation Gymnique Emmerinoise (A.G.E.) pour la participation de 2 équipes en demi finale du championnat de France U.F.O.L.E.P..

Budget prévisionnel : 1 645,26 €.

2) le Football Club Emmerinois (F.C.E.) pour la formation du diplôme d'initiation et du diplôme d'arbitrage.

Coût : 253 €.

3) le Judo Club d'Emmerin pour une potence mobile de full-contact. Coût 700 €.

4) le Club de Javelot pour l'équipement en vue du championnat de France. Coût 731 €.

La commission Finances ayant examiné ces demandes propose, compte tenu des contraintes budgétaires, une participation de 40 % des dépenses engagées soit :

l'A.G.E. : 658 €.

le F.C.E. : 101 €.

le Judo-Club : 280 €.

le Club de Javelot : 292 €.

AMÉNAGEMENT DU C.D. 952 – ACQUISITION PARCELLE C 201 :

En vue des travaux futurs d'aménagement du C.D. 952, le département procède actuellement à l'acquisition amiable des parcelles de terrains nécessaires à leur réalisation.

La commune est concernée par la parcelle C 201 d'une superficie de 2 420 M², située au Plat de Noyelles.

Il nous est proposé une indemnisation calculée sur la base de 0,50 €/M², correspondant à la valeur des terres de culture, plus une indemnité de remploi fixée à 25 %, soit globalement une somme de 1 512,50 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

INDEMNITÉS DE FONCTION :

Lors de sa séance du 18 mars 2008, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction des maire, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Afin de respecter la loi et d'être conforme à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de l'enveloppe est recalculé suivant les directives de la question N° 19315 de l'Assemblée Nationale et les taux sont modifiés comme suit :

Maire : 39,24 % de l'indice brut 1015.

Adjoints : 15,06 % de l'indice brut 1015.

Conseillers municipaux délégués : 5,48 % de l'indice brut 1015.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :

La loi "Libertés et Responsabilité Locales" du 13 août 2004 stipule en son article 89 que les trois premiers alinéas de l'article L212-8 du Code de l'Éducation sont applicables aux écoles privées sous contrat d'association.

L'école Sainte Marie de Beaucamps Ligny a fait valoir cette obligation et propose à la commune d'Emmerin de signer une convention par laquelle la commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement pour ses écoliers scolarisés à l'école Sainte Marie.

La commune d'Emmerin évaluera chaque année le coût moyen d'un écolier de sa commune qui servira de base pour évaluer le forfait à verser.

Pour l'année scolaire 2007/2008, le coût moyen s'élève à 467,28 €. 7 élèves fréquentent l'école Sainte Marie.

Le conseil municipal accepte de signer la convention et approuve le coût moyen à 467,28 €.

Alain FLEURIE fait remarquer qu'il est inadmissible d'être obligé de payer pour les enfants scolarisés dans les écoles privées.

AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES :

Yves DUPONT demande au conseil municipal de bien vouloir renouveler l'opération rénovation des façades de l'habitat ancien pour la durée du mandat (jusqu'en 2014).

Approuvé à l'unanimité.

RÉHABILITATION DES COURÉES :

L.M.C.U. met en œuvre une politique partenariale de réhabilitation de l'habitat aux courées en matière d'assainissement et de traitement des espaces collectifs qui se concrétisera par des conventions entre L.M.C.U., la ville et les propriétaires et en partenariat avec le CAL PACT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer de telles conventions.

4 riverains de la cour Bonvin se sont déjà fait connaître.

Yves DUPONT propose, si aucune demande de rénovation de façade n'est déposée, de reporter les crédits sur cette action.

ENQUÊTE PUBLIQUE – P.I.G. DANS LE P.L.U. :

Cette enquête prend fin, demain 20 juin à 18 H.

La municipalité y a inscrit son avis.

DEMANDE D'AVIS DE LA D.D.E. :

Relative aux installations de stockage de déchets inertes par RECYNOR. Avis favorable. 3 communes sont concernées : Emmerin, Loos et Haubourdin.

ENQUÊTE CIRCULATION ET CIRCULATION ROUTIÈRE :

Un registre était à disposition en mairie du 28 avril au 17 mai 2008.

52 observations ont été transcrites. Elles portent essentiellement sur l'incivilité, la vitesse excessive et les stationnements abusifs et dangereux.

Des contacts ont été pris avec les services de police, afin de procéder à des contrôles.

Pour les aménagements, des réunions de travail avec L.M.C.U. sont prévues dès la rentrée.

R.D. 952 :

Travaux dans le cadre de la protection des champs captants.
Une enquête publique aura lieu en septembre-octobre 2008.

PARC DE LA DEÛLE :

Aménagement des marais d'Haubourdin.
Fermeture définitive de la rue de la Canteraine sur le territoire d'Haubourdin.

DOMAINE DE GHERMANEZ :

La voirie qui ne respecte pas les normes, reste de la compétence de l'aménageur.

CHIENS DANGEREUX :

Modification de la réglementation relative à la détention de chiens dangereux et chiens mordeurs. Une plus grande responsabilité pour les communes.

GROUPE JEUNESSE :

Didier BONDELU informe que les élus du Groupe Jeunesse se tiendront le samedi 28 juin après-midi sur le parking du Bicentenaire, pour rencontrer les jeunes de 14 à 25 ans. Ils pourront exposer leurs idées.

QUESTIONS DIVERSES :

* Patricia MARINEL rapporte une question posée par Madame LIEVENS qui souhaite acheter une maison dans les bois, mais que L.M.C.U. a préempté.

Monsieur le Maire précise que c'est L.M.C.U. qui a préempté et que la commune n'a rien à voir dans cette affaire.

* Permis de construire netto :

Le permis déposé par INTERMARCHÉ a été refusé.

Raisons : bien que toutes les autorisations soient accordées, la D.D.E. a trahé dans l'instruction du dossier, car changement dans la réglementation du pipe-line de Trapil (distance réglementaire) qui demande l'avis de la D.R.I.R.E.

* Inauguration du monument des Fusillés :

Bernard ANDRÉ remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de l'inauguration.

Cette cérémonie a permis la rencontre avec une rescapée belge et des historiens de La Louvière.

* Route du Louvre :

4 communes dont Emmerin sont nommées pour l'animation lors de cette manifestation.

* L.M.C.U. :

Bernard ANDRÉ a été proposé par la Présidente Martine AUBRY en qualité de conseiller délégué à la gestion des risques, mais il a préféré refuser.

Bernard ANDRÉ a été nommé :

- Représentant L.M.C.U. à Eurasanté.
- Administrateur communautaire au S.I.D.E.N.
- Administrateur sécurité routière.

* Bernard ANDRÉ lit le faire-part de mariage de Séverine MARTIN, le 16 août prochain.

* Concert de la chorale Les Canteraines le 28 juin.

* Monsieur le Maire termine la séance en rendant hommage aux nouveaux élus et à ceux qui ont pris de nouvelles fonctions, en s'appuyant sur l'expérience des plus anciens. Ils ont compris que leur assiduité aux réunions du conseil ne leur permettait pas de connaître les méandres de la gestion municipale. Le vrai travail s'effectue dans les différentes commissions.

Leurs passages en mairie leur permettent de s'imprégner progressivement de la complexité des affaires traitées, de leur volume et du fonctionnement au quotidien de la maison commune.